

## SPORT : QUID DU MODÈLE FRANÇAIS ?

Alors que le modèle sportif français nous est envié par de nombreux pays, le gouvernement persiste dans sa volonté de mettre en place une « nouvelle gouvernance du sport ». Pourquoi ?

### Un modèle obsolète et des résultats insatisfaisants : FAUX

- Datant des années 60, le modèle sportif français n'est pas resté figé dans le temps ; il s'est régulièrement renouvelé et adapté.
- Les fédérations et les collectivités sont reconnues comme des acteurs essentiels du sport en France ; leur avis est déjà pris en compte dans la détermination des politiques sportives et dans l'attribution des financements (EX : commissions CNDS où elles ont voix délibératives, au même titre que l'Etat)
- Le rayonnement de la France est indéniable et ses résultats sportifs continuent d'être remarquables (cf. titres européens, mondiaux et olympiques). L'appréciation sur le nombre de médailles obtenues doit aussi être vu au prisme du nombre d'habitants de chaque pays, mais aussi de la diversité des sports concernés, ainsi que de la pratique des féminines et des personnes en situation de handicap. De plus, le nombre de français.es dans les « finales » nous semble un critère qui mériterait d'être pris en compte. Si on croise tous ces éléments, la France est à sa place, c'est à dire en haut du classement mondial en matière de

sport de haut niveau !

- La pratique sportive est accessible à l'ensemble de la population. L'offre est variée et accessible financièrement. La pratique scolaire obligatoire (EPS) est complémentaire de l'activité des associations sportives affiliées ; les français.es peuvent aussi avoir une pratique libre (running, parcours santé, ...) ou s'inscrire dans des structures privées marchandes (EX : salles de fitness).
- Le bénévolat est un point fort ; le lien social et les valeurs partagées dans le monde associatif sont à valoriser.

### Une volonté de désengagement de l'Etat : VRAI

Avec son programme Action Publique 2022, le gouvernement souhaite supprimer ou transférer un maximum de missions de service public. En annonçant la création d'une agence pour le sport, il atteint son objectif tout en faisant croire qu'il répond favorablement à la demande d'autonomie et de responsabilités du mouvement sportif (revendication du président du Comité National Olympique et Sportif Français, non partagée par l'ensemble des fédérations).



### Mais l'Etat doit continuer à s'occuper du sport !

Pour assurer l'égalité de traitement des citoyens et des territoires, il est indispensable de conserver le pilotage national d'une politique publique du sport. Le ministère des sports doit conserver l'ensemble de ses moyens d'intervention (crédits) et garder la mainmise sur ses personnels, qui doivent rester des fonctionnaires pour garantir l'éthique républicaine.

Pour contrer ces réformes, que nous considérons contraires à l'intérêt général, le SNEP-FSU informe et alerte le plus largement possible la population, les décideurs politiques et les acteurs du sport. Pour défendre un sport qui reste accessible au plus grand nombre, votons SNEP-FSU lors des élections de décembre 2018 !

[gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfusu.net)

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION (ESRI)

Nous avons envoyé à tous-toutes les collègues affecté-es dans l'ESRI un bulletin spécial ESR abordant nombre de problématiques : « *politique générale dans l'ESRI, dans les structures (STAPS, ESPE, SUAPS), la Formation des Enseignants (FDE), le sujet des carrières et droits, autres thèmes,...* » Il est accessible à ce lien : <http://www.snepfusu.net/bulencour/958supSUP.pdf>

### La loi Orientation et Réussite des Etudiant-es (ORE) et ses effets :

#### Parcoursup et STAPS, premiers éléments factuels :

Nous avons demandé un plan d'urgence pour faire face au flux entrant d'étudiants. La réponse : quelques dotations de postes, pris la plupart du temps en redéploiement de moyens du second degré. Une réponse inadaptée pour rendre le ratio prof/étudiant-es acceptable et les infrastructures suffisantes.

**Sur le plan du recrutement en L1** : il y a eu une augmentation globalement d'entrant-es avec un Bac S et de façon symétrique, une baisse des Bac pros et technologiques, avec des variations suivant les STAPS et leurs antennes. Il faudra voir si cela influe sur les taux de réussite en 2<sup>ème</sup> année.

#### Le nouvel Arrêté Licence.

Celui-ci dérégule ce diplôme national en particulier en allégeant l'obligation des 1 500 heures de cours en présentiel. Il est à craindre qu'en STAPS cela entérinera la baisse dans les pratiques physiques. Lire notre analyse : [http://www.snepfusu.net/superieur/docs/20181002\\_Deregulation\\_du\\_diplome\\_national\\_Licence.pdf](http://www.snepfusu.net/superieur/docs/20181002_Deregulation_du_diplome_national_Licence.pdf)

#### Expérimentation de la dénationalisation complète de l'ESR ?

Un projet d'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est avancé par le gouvernement. Lire notre analyse sur notre site. ■

À noter une augmentation variable suivant les STAPS de 2 à 3 % de filles en plus en L1.

**Mais le comble avec Parcoursup, c'est qu'à ce jour, il resterait plus de 1 000 places disponibles (!!!)** en STAPS (chiffre MESRI) inégalement réparties sur le territoire.

#### En SUAPS : un détournement des moyens de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) par le gouvernement dans le projet de budget 2019 ? Et le compte n'y est pas !

C'est ce que nous découvrons après examen du projet de budget 2019 au chapitre vie étudiante pour les recettes de cette CVEC payée par les étudiant-es (non boursiers). Nous vous invitons à lire l'argumentaire dans notre communiqué de presse commun avec le SNESUP-FSU et SNASUB (administratif)

FSU.[http://www.snepfusu.net/superieur/docs/20181024\\_CVEC\\_detournement.pdf](http://www.snepfusu.net/superieur/docs/20181024_CVEC_detournement.pdf) ■

[pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net)

#### Journées de l'EPS et du sport dans l'ESR le 19 et 20 décembre.

Voir les problématiques de ces deux journées, le programme et les modalités d'inscription au lien : <http://www.snepfusu.net/superieur/docs/JourneesSup.pdf>. Toutes ces informations sont regroupées et étayées sur notre site à la rubrique enseignement supérieur : <http://www.snepfusu.net/superieur/index.php> ■